

RETRAIT APRES DECISION
D'UNE DECLARATION PREALABLE

ARRETE N°URBA-2024034

Références Dossier :	DP 027 049 23 Z0084
Par :	Monsieur JEAN LUC RIO
Demeurant :	28 LOT BOIRY 84120 PERTUIS
Sur un terrain sis :	36 ROUTE DE LA BARRE EPINAY 27330 MESNIL-EN-OUCHÉ
Cadastré :	49 221 ZM 78
Opération projetée :	CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

Le Maire de MESNIL-EN-OUCHÉ,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30/03/2021,

VU la déclaration préalable DP 027 049 23 Z0084 délivré le 04/08/2023,

VU la demande d'annulation présentée par Monsieur RIO JEAN LUC en date du 12/03/2024,

ARRETE

Article unique : Le retrait de la déclaration préalable susvisée est prononcé.



Fait à MESNIL-EN-OUCHÉ,
Le 13 mars 2024

Le Maire
Jean-Louis MADELON

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr